



## 2.1 Charte d'entreprise

Les partenaires de la corporation forestière de l'enclave d'Estavayer-le-Lac s'engagent à ce que la corporation soit l'acteur principal pour la gestion de ses forêts.

Les forêts de la Corporation forestière sont gérées selon les principes du développement durable (environnement, société et économie).

Elle s'engage à :

- Assurer la conservation du patrimoine forestier.
- Produire du bois de qualité et promouvoir le bois local et les produits qui en découlent.
- Garantir les attentes de la population envers la forêt tout en l'informant de manière efficace sur son importance.
- Assurer l'avenir de la corporation par l'engagement d'un personnel qualifié, si possible de la région.
- Assurer la sécurité des emplois de la corporation.
- Améliorer la viabilité économique de l'entreprise en utilisant des méthodes optimales garantissant ce développement durable.

## 2.2 Stratégie

La corporation va appliquer la stratégie suivante :

- Produire du bois en quantité et de qualité selon les besoins du marché. Travailler selon une sylviculture proche de la nature tout en visant l'optimisation économique, dans le respect d'un développement durable.
- Vendre son produit bois de manière optimale de préférence sur le marché régional. Pour certains assortiments, rechercher une collaboration avec des organisations efficaces.
- Travailler et collaborer avec des professionnels de la forêt, que ce soit avec des entreprises forestières privées ou d'autres corporations forestières.
- Viser une rationalisation des travaux tout en garantissant la sécurité des travailleurs et le respect de l'environnement.



- Assurer, selon les capacités financières de la corporation, les prestations liées aux attentes de la population.
- Développer l'image positive de la corporation et assurer un bon contact avec la population.
- Garantir l'information aux membres de la Corporation forestière en établissant un rapport annuel complet.
- Promouvoir la Corporation forestière comme partenaire régional compétant pour toutes questions liées à la forêt.

## 2.3 Certification

La Corporation forestière a certifié toutes ses forêts le 04.11.2005, avec les labels FSC et Q+, par l'intermédiaire de l'AFEF. Cette gestion est soumise à des critères sévères de protection de la nature et de l'environnement.



**Ce bois provient de forêts gérées de manière durable. La certification a été réalisée selon les directives du FSC et du label Q+.**

FSC-SGS-FM/COC-1423 FSC Trademark1996 Forest Stewardship Council A.C / Q+ SCES 062, reg. n° \*\*\* / PEFC/15-1-1

N° de register: pb 05 - 075

## 2.4 Sécurité au travail

La SUVA (caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident), qui assure les salariés de la Corporation forestière, édicte des règles et des processus à l'intention des employeurs. La Corporation satisfait entre autres aux exigences contenues dans le classeur « Sécurité au travail et protection de la santé » qui est complémentaire à ce plan de gestion.